



Syndicat Mixte EDENN

A l'attention de Monsieur le Président

31-32, quai de Versailles

44000 NANTES

Nos réf. : 0592/CF/2013

Nantes, le 11 décembre 2013

Copie : Agence de l'eau Loire Bretagne

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, pour avis, le projet de Contrat Régional de Bassin Versant de l'Erdre 2014-2016 ainsi que l'avenant au Contrat territorial Erdre 2014-2015.

Le PAGD du SAGE et plus particulièrement l'annexe 1 définissent les priorisations et les objectifs attendus par sous bassin versant et par maître d'ouvrage afin d'atteindre le bon état des masses d'eau.

Les objectifs pour le bassin de l'Erdre sont les suivants :

Enjeux	Objectifs	Priorité
Cohérence et organisation	Créer un EPCI pour la gestion des cours d'eau et des marais à l'échelle du bassin versant	
	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements un schéma de gestion des ruissellements (pollution diffuse, inondation) et assurant un état satisfaisant des berges et du lit de la rivière.	
	Définir en concertation des objectifs de renaturation du cours d'eau.	
	Arrêter un règlement d'eau (transparence migratoire, navigation, crue, AEP).	
Qualité des milieux	Expérimenter les techniques de renaturation des cours d'eau	
	Redéployer / créer les opérateurs en charge de l'entretien des cours d'eau	
	Entretenir les marais, les zones humides	
	Discuter des modalités de gestion des marais de Mazerolles à la fin de l'exploitation des tourbières	
	Assurer la transparence migratoire des ouvrages hydrauliques en particulier de l'écluse St Félix	

Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle)	
	Définir au cas par cas les points de rejet des stations d'épuration (implantation & gestion). Prévoir un dispositif de suivi comprenant un volet biologique	
Inondations	Améliorer la connaissance technique de l'aléa dans la partie amont du bassin versant	
	Réduire les risques	
Gestion quantitative et alimentation en eaux	Assurer une répartition équilibrée de la ressource en eaux (ressources/usages): nappe de Nort/Erdre, Vritz ..., pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation ...	

Niveau de priorité des objectifs / valeur ajoutée du SAGE



Ainsi, après avoir examiné l'ensemble de ces deux projets, le bureau a considéré que les actions proposées s'inscrivent pleinement dans la continuité des actions déjà lancées sur le territoire et qu'elles répondent en grande partie aux attentes du SAGE estuaire de la Loire. C'est pourquoi le bureau de la commission Locale de l'Eau a émis un avis favorable à son sujet.

Cependant, il constate que la complexité de l'organisation retenue localement pour mettre en œuvre ces actions est toujours présente. Le bureau est conscient que le contexte de réforme des compétences des collectivités ainsi que les prochaines échéances électorales rendent difficile les échanges concernant cette problématique.

Néanmoins, la multiplication des maîtrises d'ouvrages ne contribuent pas à la lisibilité et à la simplification souhaitée par la CLE. Cette organisation ne répond pas aux recommandations du SAGE qui pour mémoire, était de créer un opérateur pour la gestion des cours d'eau et des marais à l'échelle du bassin versant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire